



Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- (i) Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez	utiliser ce	formulaire si	
------------	-------------	---------------	--

- vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
- vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes. Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante
- votre projet comprend des démolitions.

 Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s)
 est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter
 à la notice explicative ou vous renseigner auprès
 de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre
 sur le service en ligne Assistance aux demandes
 d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
P C O 2 7 4 2 6 2 4 A O O O 2 Dpt Commune Année N° de dossier
La présente demande a été reçue à la mairie
10070312024
Sonia LACAS, Mole
Cacher de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :

A l'Architecte des Bâtiments de France

au Directeur du Parc National

1 Identité du demandeur^[1]

www.service-public.fr

① Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

	de l'autorisation et solidairement res	sponsables du pa	alement des taxes.	
1.1	Vous êtes un particulier	☐ Madame	✓ Monsieur Prénom	
	DA SILVA		Sérgio	
	Date et lieu de naissance : Date : 0 3 0 6 1 9 7	7		
	Commune : PONTE DA BARCA			
	Département : 9 9 9 Pays	: Portugal		

^[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Vous êtes une personne morale						
Dénomination	Raison sociale					
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)					
Représentant de la personne morale : Madame	□ Monsieur					
Nom	Prénom					
Coordonnées du demandeur						
Adresse : Numéro : 7 Voie : Route						
Lieu-dit:						
Localité : MAGNY EN VEXIN						
Code postal : 9 5 4 2 0 BP :	Cedex :					
Téléphone :	Indicatif pour le pays étranger :					
Si le demandeur habite à l'étranger :						
Pays :	Division territoriale :					
Adresse électronique :						
	n live.com.pt					
i) Si vous souhaitez que les réponses de l'administr à une autre personne, veuillez préciser son nom et so Pour un particulier :	rsonne autre que le(s) demandeur(s) ^[2] ration (autres que les décisions) soient adressées es coordonnées. Prénom					
Nom	Prenom					
Pour une personne morale : Dénomination	Raison sociale					
Maisons France Style						
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)					
3 9 1 1 0 6 8 0 4 0 0 0 6	8 SAS					
Représentant de la personne morale :	✓ Monsieur Prénom					
PERRIN	Olivier					
Adresse : Numéro : 116 Voie : Allée Louis Blériot Lieu-dit : ZA de l'Aéroport						
Localité : BOOS						
Code postal : 7 6 5 2 0 BP :	Cedex:					
Si cette personne habite à l'étranger :						
Pays :	Division territoriale :					
Téléphone : 0 2 3 2 1 8 0 5 1 8	Indicatif pour le pays étranger :					
[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être commu- traitement de données dans le cadre de cette demande.	niquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un					

	Adresse électronique : dpc.permis-be @francestyle.fr
3	Le terrain
3.1	Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s)
	Numéro : 2 Bis Voie : Rue du Chant des Alouettes Lieu-dit : NEAUFLES ST MARTIN
	Code postal : 2 7 8 3 0 Références cadastrales : (i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9. Préfixe : 0 0 0 Section : A Z Numéro : 4 4 3 p Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 657
3.2	Situation juridique du terrain (i) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? □ Oui □ Non ☑ Je ne sais pas
	Le terrain est-il situé dans un lotissement ?
	Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais pas
	Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :
	PA 27426 23 A0004 délivré le 17/10/2023
4	Caractéristiques du projet
4.1	Architecte
	Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est obligatoire . Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous êtes un particulier et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même : — une construction qui ne dépasse pas 150 m² de surface de plancher ; — l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher. Si vous avez recours à un architecte ^[4] , vous devez compléter les rubriques ci-dessous :
	Pour un architecte personne physique :
	Nom de l'architecte : Prénom :

 ^[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
 [4] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

Pour un architecte personne morale :	es a u v
Dénomination	Raison sociale
	T
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
Madama (Monsieur
reprodentant de la pereenne meren	Prénom
Nom	
Numéro : Voie :	
Lieu-dit :	
Localité :	
Code postal : BP : BP :	Cedex:
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architecte	S ^[5] :
Conseil régional de l'ordre :	
	ou Télécopie : ou
Adiesse cleationique.	
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez	cocher la case ci-dessous ⁽⁶⁾ :
	ne des situations pour lesquelles le recours à l'architecte
n'est pas obligatoire.	
Nature des travaux envisagés	
✓ Nouvelle construction □ Travaux sur cons	truction existante
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	
Maison RDC Comble récupérable sans plancher Menuiseries PVC et Alu Anthracite Ral 7016 Toit 45° Ardoises synthétique Enduit finition grattée ton Pierre	
Enduit million gration term terms	
	4
Si votre projet nécessite une puissance électrique sur	vérieure à 12 kVA monophase (ou 36 kVA tripnase),
indiquez la puissance électrique nécessaire à votre pr	rojet :
Si votre projet nécessite une puissance électrique sup	
Informations complémentaires	
	'éranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation
Typo d dillioned :	eranda — Abri de jardin — Adrico armoxeo a mabitation
Nombre de logements créés :	
l'ordre des architectes. [6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour line construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150	orojet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée our vous-même : m² de surface de plancher ; extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et	l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²; 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

	Nombre de pièces de l	la maison : 4	Nor	mbre de niveaux	de la maison :		
27	 Mode d'utilisation principa Résidence principa 	cipale des loger			Location		
	 Mode de financement 	du projet :	Logement Log	catif Social			
	☐ Accession Sociale (I☑ Autres financementprêt bancaire	nors prêt à taux :	zéro)	✓ Prêt à taux :	zéro		
	 Avez-vous souscrit un 	contrat de cons	struction de mai	son individuelle	? 🗹 Oui	□ Non	
	 Répartition du nombre 	de logements	créés selon le n	ombre de pièce	s: 1 pièce	2 pièc	es
	3 pièces	4 pièces 1	5 pièce	es	6 pièces et plu	ıs	
	 Indiquez si vos travaux o 	comprennent not	amment:	Extension	Surélévation		
	Création de niveaux s	upplémentaires	: au-dessus du	sol	et au-dessou	us du sol	
4	Destination des co	onstructions	et tableau	des surfaces			
	(i) Uniquement à rempli d'urbanisme ou un docu antérieure au 1er janvier	iment en tenant	lieu appliquant	l'article R.123-9 e plancher ^[7] en) du code de l'u	rbanisme dans	sa rédaction
	Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁽⁸⁾ (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[10] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
	Habitation		135.76				135.76
	Hébergement hôtelier						
	Bureaux						
	Commerce						
	Artisanat ^[11]				ditte		
	Industrie			- 1			
	Exploitation agricole ou forestière						
	Entrepôt						
	Service public ou d'intérêt collectif						
	Surfaces totales (m²)		135.76				135.76

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

^[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce. [10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif

^[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.

Surface de plancher[12] en m2

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous- destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous- destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation	Exploitation agricole						
agricole et forestière	Exploitation forestière						
	Logement						
Habitation	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
	Industrie						
Autres activités							
des secteurs secondaire	Bureau						
ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces total	es (en m²)						1

^[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

^[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

^[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

^[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

^[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

^[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

A remplir	iorsque le							
auprès de la m	vaux de démolit nairie afin de sav galement demai	oir si votre pro	ojet de démo	olition nécessit	e une autor	isation.	seigner	
	kimative(s) à laqu						é construits	:
☐ Démolition	totale	Démolition r	nartielle					
En cas de dén	Démolition totale ☐ Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :							
		570 000 00						
Nombre de lo	gements démolis	3:						
2010			,		CHYSIC I			7.84
Participa	ition pour		réseaux				11524	
(i) Si votre pr	ition pour	voirie et r	mis à la par	ticipation pour	voirie et rés	seaux (PVR), indiquez	
(I) Si votre pr		voirie et r	mis à la par	ticipation pour re de la prome	voirie et rés sse de vent	seaux (PVR) e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
(i) Si votre pr	ition pour v ojet se situe sur ées du propriéta	voirie et r un terrain sour ire ou celles de	mis à la par u bénéficiai	ticipation pour re de la prome) Monsieur	voirie et rés sse de vent	seaux (PVR e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa	ition pour v ojet se situe sur ées du propriéta	voirie et r un terrain sour ire ou celles de	<mark>mis à</mark> la par u bénéficiai	re de la prome	voirie et rés sse de vent	seaux (PVR e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i) Si votre pro les coordonne	ition pour v ojet se situe sur ées du propriéta	voirie et r un terrain sour ire ou celles de	<mark>mis à</mark> la par u bénéficiai	re de la prome	voirie et rés sse de vent	seaux (PVR e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre pro les coordonne Pour un pa Nom	ojet se situe sur ées du propriéta	voirie et r un terrain sour ire ou celles du	<mark>mis à</mark> la par u bénéficiai	re de la prome	voirie et rés	seaux (PVR e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p	ojet se situe sur ées du propriéta articulier	voirie et r un terrain sour ire ou celles du	<mark>mis à</mark> la par u bénéficiai	re de la prome Monsieur Prénom	sse de vent	seaux (PVR e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre pro les coordonne Pour un pa Nom	ojet se situe sur ées du propriéta articulier	voirie et r un terrain sour ire ou celles du	<mark>mis à</mark> la par u bénéficiai	re de la prome	sse de vent	seaux (PVR e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre pro les coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination	ojet se situe sur ées du propriéta articulier	voirie et r un terrain sour ire ou celles du	<mark>mis à</mark> la par u bénéficiai	Prénom Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p	ojet se situe sur ées du propriéta articulier	voirie et r un terrain sour ire ou celles du	<mark>mis à</mark> la par u bénéficiai	Prénom Raison so	sse de vent	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre pro les coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination N° SIRET	ojet se situe sur ées du propriéta articulier	voirie et r un terrain sour ire ou celles di	mis à la par u bénéficiai Madame	Prénom Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination N° SIRET Représentant	ojet se situe sur ées du propriéta articulier	voirie et r un terrain sour ire ou celles di	mis à la par u bénéficiai Madame	Prénom Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination N° SIRET	ojet se situe sur ées du propriéta articulier	voirie et r un terrain sour ire ou celles di	mis à la par u bénéficiai Madame	Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination N° SIRET Représentant Nom	ojet se situe sur ées du propriéta articulier personne mo	voirie et r un terrain sour ire ou celles de N rale morale :	mis à la par u bénéficiai Madame	Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination N° SIRET Représentant Nom Adresse : Nu	ojet se situe sur ées du propriéta articulier personne mo	voirie et r un terrain sour ire ou celles di	mis à la par u bénéficiai Madame	Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
Pour une project les coordonnes les	ojet se situe sur ées du propriéta articulier personne mo	voirie et r un terrain sour ire ou celles de N rale morale :	mis à la par u bénéficiai Madame	Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination N° SIRET Représentant Nom Adresse : Nu	ojet se situe sur ées du propriéta articulier personne mo	voirie et r un terrain sour ire ou celles de N rale morale :	mis à la par u bénéficiai Madame — Madame —	Raison so	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
Pour une project des coordonnes c	ojet se situe sur ées du propriéta articulier personne mo	voirie et r un terrain sour ire ou celles de rale morale : N Voie	mis à la par u bénéficiai Madame — Madame —	Raison sol Type de sol Monsieur Prénom	ciale	e, s'il est dif), indiquez fférent du de	mande
i Si votre proles coordonne Pour un pa Nom Pour une p Dénomination N° SIRET Représentant Nom Adresse : Nu Lieu-dit :	ojet se situe sur ées du propriéta articulier personne mo	voirie et r un terrain sour ire ou celles de rale morale : N Voie	mis à la par u bénéficiai Madame — Madame —	Raison son Type de son Monsieur Prénom Raison son Type de son Type de son Cedex :	ciale	SCI)), indiquez fférent du de	mande

5

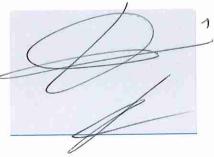
Informations pour l'application d'une législation connexe a déià fait l'objet d'une demande d'autorisation Indiquez si votre projet : ou d'une déclaration au titre d'une autre législation déroge à certaines règles de construction que celle du code de l'urbanisme et met en œuvre une solution d'effet équivalent Précisez laquelle : au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation est soumis à une obligation de raccordement à un relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France du code de l'énergie pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (i) Informations complémentaires se situe dans les abords d'un monument historique se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.



Signature du (des) demandeur(s)

A Les Acre (g) Fait le 160212024

A Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se

situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un coeur de parc national.

Références cadastrales : fiche complémentaire

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Superficie totale	du terrain (en n	1 ²) : 657	